

## PORTRAIT DE TERRITOIRE SUR L'ARTISANAT

**Intercommunalité (EPCI) - CA Saint-Lô Agglo**

Données au 31/12/2021



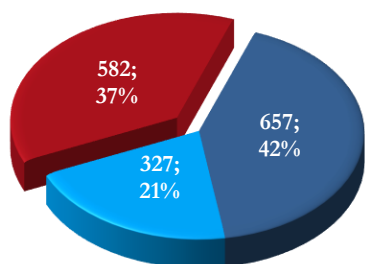
# PORTRAIT DE TERRITOIRE SUR L'ARTISANAT

## CHIFFRES CLES

Nombre d'entreprises : 1 566  
 Nombre d'établissements : 1 650  
 Nombre de chefs d'entreprise : 1 749  
 Nombre de conjoints collaborateurs : 53  
 Nombre de salariés : 3 867

## LES ENTREPRISES ARTISANALES (1 566)

### Répartition selon la forme juridique

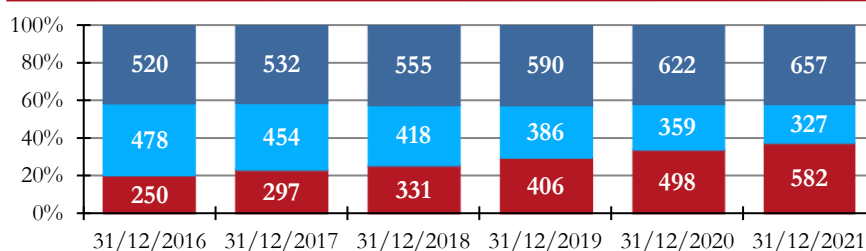


- Entreprise individuelle - Micro-entreprise
- Entreprise individuelle - Régime classique
- Personne morale (SARL, SAS, SA...)

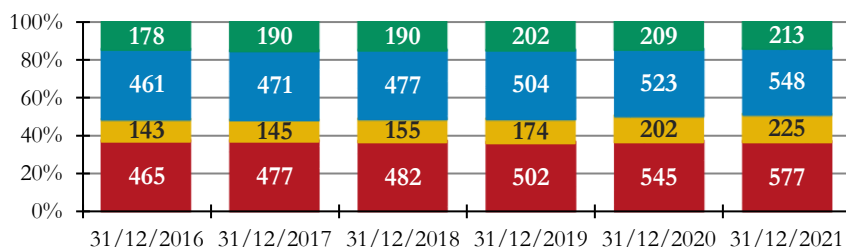
Cette zone intercommunale compte 1 566 entreprises artisanales au 31/12/2021. Elles représentent 2,1% des 74 550 entreprises artisanales normandes.

Parmi les entreprises recensées 62,8% sont des personnes physiques et 37,2% sont des personnes morales. Les micro-entreprises qui représentaient 41,7% des entreprises au 31/12/2016 englobent 42,0% des entreprises au 31/12/2021.

### Evolution de la répartition selon la forme juridique



### Evolution de la répartition par secteur d'activité NAR niveau 4



- Alimentation
- Bâtiment
- Production
- Services

Au 31/12/2021, le premier secteur d'activité artisanal sur ce territoire est celui des services avec 577 entreprises, soit une part de 36,9%.

Activités non renseignées : 254 entreprises

### Evolution par secteur d'activité NAR niveau 4

	Var. 2017	Var. 2018	Var. 2019	Var. 2020	Var. 2021	Var 5 années	TVAM *
Alimentation	+6,7%	+0,0%	+6,3%	+3,5%	+1,9%	+19,7%	+3,7%
Bâtiment	+2,2%	+1,3%	+5,7%	+3,8%	+4,8%	+18,9%	+3,5%
Production	+1,4%	+6,9%	+12,3%	+16,1%	+11,4%	+57,3%	+9,5%
Services	+2,6%	+1,0%	+4,1%	+8,6%	+5,9%	+24,1%	+4,4%
<b>Artisanat - ensemble</b>	<b>+2,8%</b>	<b>+1,6%</b>	<b>+6,0%</b>	<b>+7,0%</b>	<b>+5,9%</b>	<b>+25,5%</b>	<b>+4,6%</b>

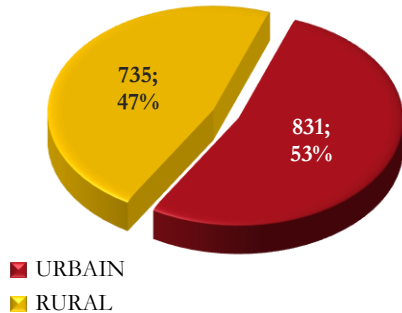
Le nombre d'entreprises artisanales a progressé de 25,5% sur ce territoire entre le 31/12/2016 et le 31/12/2021 (contre +34,3% en moyenne régionale). La progression la plus favorable concerne le secteur de la production avec une hausse de 57,3% sur 5 ans, soit 32 points de mieux qu'en moyenne toutes activités artisanales confondues. Le nombre d'entreprise évolue au contraire moins favorablement dans le secteur du bâtiment avec une hausse de 18,9% sur 5 ans, soit 7 points en deçà du niveau moyen observé.

Hors micro-entreprises, l'évolution du nombre d'entreprises artisanales est moins favorable (+24,9% sur 5 ans). Dans ce contexte, le secteur de l'alimentation est marqué par une hausse relativement importante du volume d'entreprise de l'ordre de 43,9% sur 5 ans.

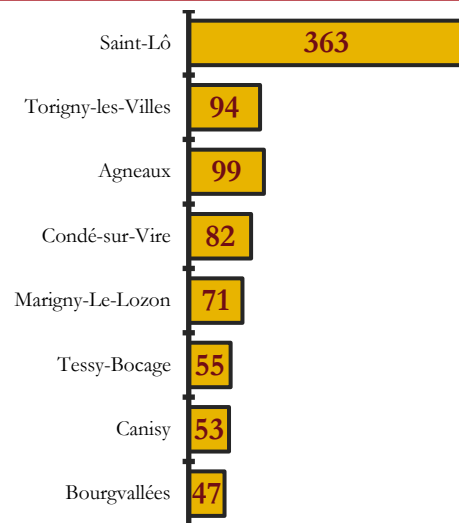
# PORTRAIT DE TERRITOIRE SUR L'ARTISANAT

> Nombre d'habitants : 75 972  
 > Nombre d'entreprises pour 10 000 hab. : 206

## Répartition selon le type d'unité urbaine

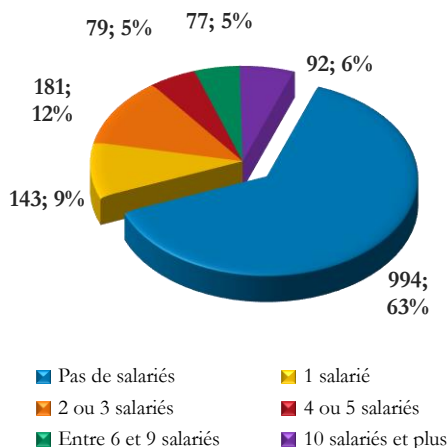


## Répartition communale (8 principales)



Les trois premières communes de ce territoire intercommunal, en nombre d'entreprises, sont la commune de Saint-Lô avec 363 entreprises, soit 23,2%, suivie de celle de Torigny-les-Villes avec 94 entreprises, soit 6,0% et de celle de Agneaux avec 99 entreprises, soit 6,3%.

## Répartition par taille (effectif salarié)



Les entreprises artisanales sans salariés sont majoritaires sur ce territoire avec 994 entreprises, soit 63,5%. 143 entreprises emploient un seul salarié (souvent le dirigeant lui-même) et 181 en emploient 2 ou 3.

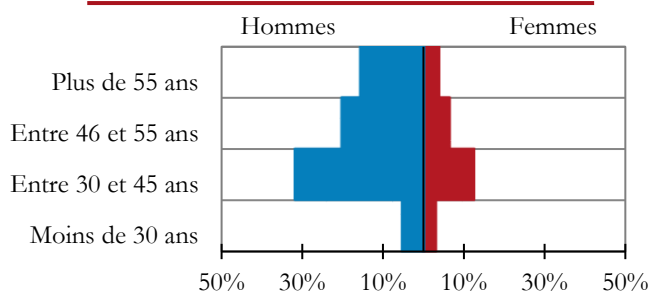
Seul 5,9% des entreprises recensées emploient 10 salariés ou plus, l'artisanat étant majoritairement constitué d'un tissu de petites entreprises.

> Nombre d'établissements : 1 650  
 > 5% des entreprises comptabilisées ont 2 ou plusieurs établissements artisanaux

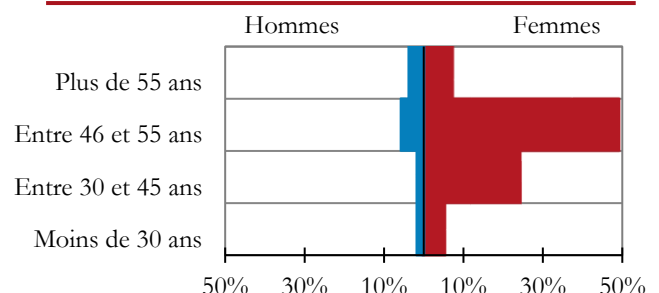
## LES DIRIGEANTS DE L'ARTISANAT (1 802)

Cette zone intercommunale compte 1 749 chefs d'entreprise et 53 conjoints collaborateurs dans l'artisanat au 31/12/2021. Parmi les chefs d'entreprise recensés, 73,5% sont des hommes et 44,4% ont entre 30 et 45 ans. Du côté des conjoints collaborateurs, les femmes sont fortement représentées avec une part de 86,8%.

### Pyramide des âges des chefs d'entreprise



### Pyramide des âges des conjoints collaborateurs

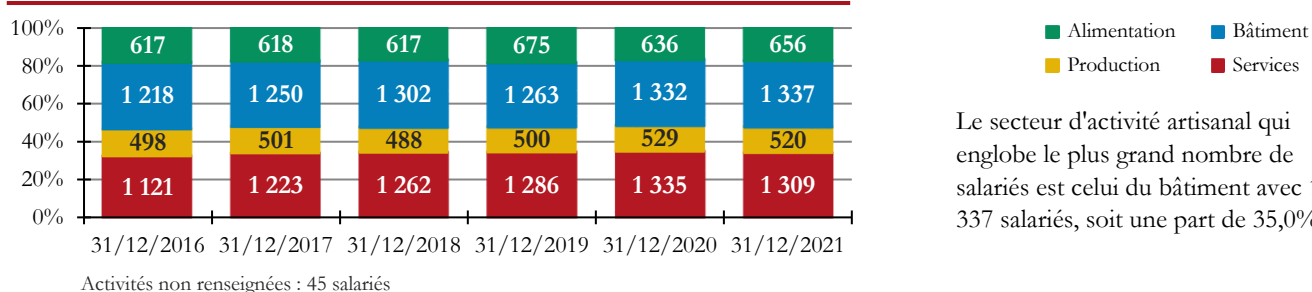


# PORTRAIT DE TERRITOIRE SUR L'ARTISANAT

## LES SALAIRES DE L'ARTISANAT (3 867)

Cette zone intercommunale compte 3 867 salariés travaillant dans une entreprise artisanale au 31/12/2021. Ils représentent 3,6% des 105 984 salariés de l'artisanat normand.

### Evolution de la répartition par secteur d'activité NAR niveau 4



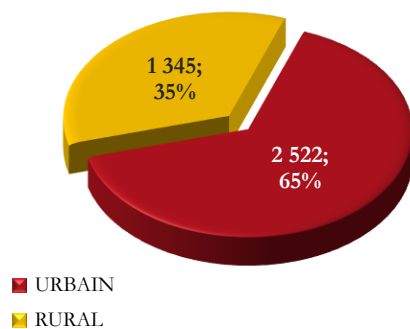
### Evolution par secteur d'activité NAR niveau 4

	Var. 2017	Var. 2018	Var. 2019	Var. 2020	Var. 2021	Var 5 années	TVAM
Alimentation	+0,2%	-0,2%	+9,4%	-5,8%	+3,1%	+6,3%	+1,2%
Bâtiment	+2,6%	+4,2%	-3,0%	+5,5%	+0,4%	+9,8%	+1,9%
Production	+0,6%	-2,6%	+2,5%	+5,8%	-1,7%	+4,4%	+0,9%
Services	+9,1%	+3,2%	+1,9%	+3,8%	-1,9%	+16,8%	+3,1%
<b>Artisanat - ensemble</b>	<b>+3,5%</b>	<b>+2,4%</b>	<b>+1,5%</b>	<b>+2,7%</b>	<b>+0,1%</b>	<b>+10,6%</b>	<b>+2,0%</b>

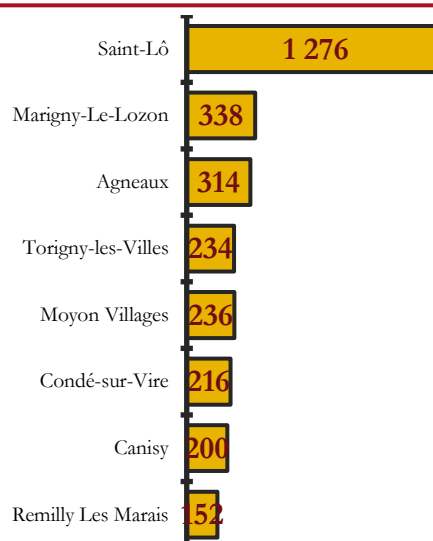
Le nombre de salariés a augmenté de 10,6% sur ce territoire entre le 31/12/2016 et le 31/12/2021 (contre +13,3% en moyenne régionale). La progression la plus favorable concerne le secteur des services avec une hausse de 16,8% sur 5 ans, soit 6 points de mieux qu'en moyenne toutes activités artisanales confondues. Le nombre de salariés évolue au contraire moins favorablement dans le secteur de la production avec une hausse de 4,4% sur 5 ans, soit 6 points en deçà du niveau moyen observé.

- > Nombre d'habitants : 75 972
- > Nombre de salariés pour 10 000 hab. : 509

### Répartition selon le type d'unité urbaine



### Répartition communale (8 principales)



Les trois premières communes de ce territoire intercommunal, en nombre de salariés, sont la commune de Saint-Lô avec 1 276 salariés, soit 33,0%, suivie de la commune de Marigny-Le-Lozon avec 338 salariés, soit 8,7% et de la commune de Agneaux avec 314 salariés, soit 8,1%.

# PORTRAIT DE TERRITOIRE SUR L'ARTISANAT

## DEFINITIONS

L'**artisanat** peut être défini comme un domaine d'activité économique transversal constitué d'un tissu de petites et moyennes entreprises immatriculées aux Répertoires des Métiers et exerçant à titre principal ou secondaire une activité relevant du champ juridique de l'artisanat et des métiers. Selon la loi du 5 juillet 1996, relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat, doivent être immatriculées au Répertoire des Métiers, les personnes physiques et les personnes morales qui n'emploient pas plus de 10 salariés au moment de l'immatriculation et qui exercent à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services relevant de l'artisanat et figurant sur une liste établie par décret en Conseil d'Etat. Sous certaines conditions, les entreprises qui le souhaitent peuvent rester immatriculées au Répertoire des Métiers au-delà du seuil de 10 salariés (droit de suite).

La Nomenclature d'Activité Regroupée niveau 4 (**NAR niveau 4**) est une nomenclature regroupée de la Nomenclature d'Activité Française de l'Artisanat révision 2 (NAFA rév. 2) qui permet de décrire les activités artisanales. Elle permet de regrouper les activités NAFA en quatre grands secteurs d'activité « artisanaux », l'alimentation, le bâtiment, la production et les services.

La **micro-entreprise** est une entreprise individuelle soumise au régime social et fiscal de la micro-entreprise. La micro-entreprise n'est pas une forme juridique d'entreprise, il s'agit simplement d'un régime social et fiscal simplifié. Le micro-entrepreneur est soumis à un plafond annuel de chiffre d'affaires à ne pas dépasser (en 2018, 165 000 € pour les entreprises d'achat et vente de biens et marchandises et 66 400 € pour les prestataires de services).

Une **personne morale** est un groupement d'individus réunis dans un intérêt commun à laquelle la loi confère une existence et une personnalité juridique autonomes et qui détient, à ce titre, des droits et des obligations. Elle se voit notamment attribuer un patrimoine propre ainsi que la capacité d'agir en justice ou de conclure des contrats. La personne morale doit être distinguée de la **personne physique**. La personne physique désigne un individu, alors que la personne morale n'est qu'une entité juridique.

L'**effectif salarié** est issu des Bordereaux Récapitulatifs de Cotisations (BRC) remplis par les employeurs dans le cadre de leur déclaration des cotisations sociales aux Urssaf. L'effectif salarié couvre l'ensemble des cotisants salariés du secteur privé marchand hors agriculture et emploi à domicile. Il est mesuré en fin de trimestre et donne lieu à de nombreuses vérifications de la part des Urssaf et de l'Acoss. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail.